

CONDITIONS GENERALES D'ADHESION AU PROGRAMME DE FIDELISATION « PACTI'CIMES »

ARTICLE 1. DISPOSITIONS GENERALES

La société SCV DOMAINE SKIABLE propose aux propriétaires de résidences secondaires situées sur les communes du Briançonnais (à savoir : Monêtier les Bains, La Salle Les Alpes, Saint-Chaffrey, Briançon, Puy Saint Pierre et Puy Saint André) de récompenser l'occupation de leurs biens, dans une démarche de dynamisation des lits touristiques.

Ce programme, appelé « Pacti'cimes », est édité et exploité par la société SCV DOMAINE SKIABLE depuis le site <https://www.skipass-serrechevalier.com/fr/pacti-cimes>.

Les présentes conditions générales d'adhésion (ci-après désignées les « Conditions Générales ») précisent les dispositions qui régissent les relations entre la société SCV DOMAINE SKIABLE et les Adhérents, tels que définis ci-après.

L'adhésion et l'utilisation du Programme sont soumis aux présentes Conditions Générales. L'acceptation pleine et entière, sans réserve, par l'Adhérent des présentes est réputée donnée dès la création de son compte en cochant la case prévue à cet effet ou, en poursuivant l'utilisation du Programme après avoir été informé de ses éventuelles modifications, la société SCV DOMAINE SKIABLE se réservant le droit de les modifier à tout instant. Les modifications prennent effet au moment de leur publication sur le site internet susvisé.

En cas d'évolution des présentes Conditions Générales, une information par courriel sera communiquée aux Adhérents déjà inscrits au Programme avant leur entrée en vigueur. Dans le cas où l'Adhérent refuserait les modifications proposées par la société, il peut résilier sans frais son adhésion au Programme selon les modalités définies à l'**article 10.1.1**.

ARTICLE 2. DEFINITIONS

Chaque fois qu'ils seront utilisés dans les présentes Conditions Générales ou en relation avec leur exécution, les termes suivants auront le sens défini ci-après :

« **Adhérent** » désigne toute personne physique, non professionnelle de l'immobilier, remplissant les conditions définies à l'**article 4.2** ci-après, qui adhère au Programme et dont le(s) justificatif(s) ont été validés par la Société ;

« **Adhésion** » désigne la souscription au programme de fidélité « Pacti'Cimes » ;

« **Code Préférentiel** » désigne le code à six (6) caractères (chiffres et lettres) remis par la Société à l'Adhérent et/ou par l'Adhérent à son/ses Hôte(s) dans sa/ses résidence(s) secondaire(s), figurant sur son Compte sur le Site internet et permettant à l'Adhérent, dans les conditions définies à l'**article 5.1.2** ci-après, de cumuler sur son Compte des remises en Euros à valoir sur l'acquisition ultérieure de Produits. Il est valable pendant la durée de validité du Compte ;

« **Code Promotionnel** » désigne le(s) code(s) créé(s) par les Adhérents, par la conversion des remises en Euros créditées sur le Compte ouvert à leur nom sur le Site internet. Le(s) Code(s) Promotionnel(s) sont à valoir exclusivement sur l'achat de Produits sur le Site de Vente en Ligne et dans la limite d'une saison d'exploitation (du 1^{er} juin jusqu'à la date de fermeture de la saison d'hiver suivante). A défaut, ils seront définitivement perdus et ne pourront faire l'objet d'aucun remboursement ou échange.

« **Compte** » désigne le compte personnel Pacti'Cimes ouvert au nom de l'Adhérent sur le Site internet et auquel l'Adhérent accède par l'utilisation d'un code confidentiel et d'un nom d'utilisateur. Ce compte contient notamment les informations relatives au profil de l'Adhérent à savoir les informations personnelles, email, adresse et la/les

résidence(s) dont il est propriétaire sur le Briançonnais ainsi que le montant des remises en Euros acquis à raison de l'achat de Produits et convertissable en Code Promotionnel ;

« **Euros** » désigne les remises créditées sur le Compte de l'Adhérent en Euros lors de l'achat de Produits par l'Adhérent et/ou son/ses Hôte(s) auprès de la Société selon les modalités et conditions décrites à l'**article 5.1** ci-après. Ils sont à valoir exclusivement sur l'achat de Produits sur le Site de Vente en Ligne et sont valables jusqu'à la clôture du Compte de l'Adhérent dans les conditions de l'**article 9** ci-après ;

« **Famille Rattachée** » désigne le conjoint, ou le partenaire de l'Adhérent ainsi que les enfants du couple âgés de vingt-cinq (25) ans maximums. L'identité et la date de naissance de chacun des membres de la famille rattachée est à renseigner par l'Adhérent sur le Site internet ;

« **Hôte(s)** » désigne les occupants (qu'ils soient présents à titre gratuit ou onéreux) de la/des résidence(s) secondaire(s) de l'Adhérent enregistré(s) par l'Adhérent conformément à la procédure décrite en l'**article 4.2** ci-après ;

« **Produit (s)** » désigne les produits commercialisés par la Société au tarif public, pendant la saison d'exploitation (Du 1^e juin à la date de fermeture de la saison d'hiver suivante), à savoir :

- Les forfaits de remontées mécaniques donnant accès au Domaine de Serre Chevalier à l'exclusion des forfaits Ski de fond, du produit Holiski et des produits d'assurance ;
- Les activités sportives et ludiques mises en place et commercialisées par la Société sur le Domaine de Serre Chevalier (ex : tyrolienne, Mountain Kart, location de trottinette), à l'exclusion des offres combinées avec des activités proposées par des entreprises partenaires de la Société.

La liste détaillée des Produits permettant à l'Adhérent de cumuler des remises en Euros est librement déterminée par la Société et est consultable sur le site internet à l'adresse suivante : <https://www.skipass-serrechevalier.com/fr/bareme-pacti>. Elle pourra être modifiée à tout moment par la Société sans préavis et entrera en vigueur dès sa publication sur ledit site.

« **Programme** » désigne le programme de fidélité des résidents secondaires situées sur les communes du Briançonnais telles que listées en Préambule, dénommé « Pacti'Cimes », décrit dans les présentes Conditions Générales, permettant aux Adhérents de bénéficier de remises en Euros sur les Produits, créditées sur le Compte de l'Adhérent lors d'achat de Produits par l'Adhérent ou ses Hôtes ;

« **Site de Vente en Ligne** » désigne le site internet sur lequel sont commercialisés les Produits de la Société, et sur lequel les remises en Euros peuvent être converties en Codes Promotionnels, accessible à l'adresse suivante : <https://www.skipass-serrechevalier.com/> ;

« **Site internet** » désigne le Site internet dédié au Programme, accessible à l'adresse suivante : <https://www.skipass-serrechevalier.com/fr/pacti-cimes>;

« **Société** » désigne la société SCV Domaine Skiable, Société par Actions Simplifiée au capital de 15 012 460,40 € immatriculée au RCS de Gap sous le numéro RCS GAP 348 799 529 dont le siège social est sis à Saint Chaffrey (05330), Place du Téléphérique, Le Serre d'Aigle, Chantemerle.

ARTICLE 3. OBJET

Les présentes Conditions Générales ont pour objet de définir les modalités et les conditions d'adhésion au Programme.

ARTICLE 4. ADHESION AU PROGRAMME

4.1. Procédure d'adhésion au Programme

L'Adhésion au Programme est réalisée exclusivement via le Site internet. Aucune inscription au Programme par courrier, téléphone ou en point de vente physique ne sera prise en compte. L'Adhésion est gratuite.

Pour adhérer au Programme, l'Adhérent doit créer un Compte qui lui est strictement personnel. Pour ce faire, l'Adhérent doit se connecter sur le Site internet et remplir le formulaire d'inscription en complétant les champs identifiés comme étant obligatoires. L'Adhérent doit ensuite valider son inscription en cliquant sur « Finaliser mon inscription ».

Il ne sera attribué qu'un seul Compte par personne et par adresse électronique. A ce titre, l'Adhérent autorise expressément la Société à réaliser toutes les vérifications concernant son identité et ses coordonnées ; la Société se réservant le droit de procéder ou non à une vérification systématique de l'ensemble des formulaires d'inscription reçus.

Une fois le Compte créé par l'Adhérent, celui-ci pourra, grâce à son identifiant et son mot de passe, accéder à son Compte. En revanche, l'Adhérent ne pourra bénéficier des avantages du Programme qu'après validation du(des) justificatif(s) par la Société dans les conditions de l'**article 4.2.**

4.2. Conditions d'adhésion au Programme

4.2.1. Première acquisition du statut d'Adhérent

Seules les personnes physiques de plus de dix-huit (18) ans peuvent adhérer au Programme. Pour acquérir le statut d'Adhérent, la personne physique qui en fait la demande doit être un propriétaire non professionnel de l'immobilier, d'une ou plusieurs résidence(s) secondaire(s), dans la limite de quinze (15) lits maximums au total (maison, appartement, chalet, etc.) sur les communes constituant le Briançonnais (cf. liste en Préambule).

L'Adhérent devra alors obligatoirement renseigner directement dans son Compte sur le Site internet la ou les résidence(s) secondaire(s) dont il est propriétaire en remplissant le formulaire prévu à cet effet. Il devra joindre une copie (au format numérique) d'un document justificatif d'identité et d'un document justificatif de propriété pour chaque résidence secondaire, daté de moins de trois (3) mois au moment de l'adhésion faisant apparaître les adresses des résidences principale et secondaire(s), et pouvant être au choix :

- Une copie d'une facture d'électricité
- Une copie d'une facture d'eau
- Une copie de l'appel de charges du syndic de copropriété.

Par conséquent, pour pouvoir adhérer au Programme, l'Adhérent doit impérativement disposer : (i) d'un ordinateur ou d'un terminal mobile (smartphone/tablette numérique sur iPhone ou Android), (ii) d'une connexion à l'internet mobile ou une connexion Wifi et (iii) d'une adresse électronique valide. Les frais de connexion à l'internet demeurent à la charge de l'Adhérent.

La validation intervient :

- Pour toute demande adressée en dehors des dates d'exploitation du domaine de Serre Chevalier Vallée (saison d'hiver et saison d'été) exploité par la Société : au plus tard à la date d'ouverture de la saison (hiver ou été) suivant l'envoi du formulaire dûment complété et du(des) justificatif(s) de propriété,

- Pour toute demande adressée pendant la période d'exploitation du domaine de Serre Chevalier Vallée exploité par la Société : dans les quinze (15) jours suivants l'envoi du formulaire dûment complété et du/des justificatif(s) de propriété.

La Société remettra à l'Adhérent un Code Préférentiel à six (6) caractères (chiffres et lettres) qu'il devra, le cas échéant, communiquer à ses Hôtes afin de permettre à la Société de cumuler les remises en Euros créditées sur le Compte de l'Adhérent.

Tout achat de Produit(s) par l'Adhérent sur le Site de Vente en Ligne sans que son identifiant et son mot de passe Pacti'Cimes n'aient été préalablement renseignés, ne pourra pas donner lieu à cumul de remises en Euros créditées sur le Compte.

De même, tout achat de Produit(s) par les Hôtes de l'Adhérent sur le Site de Vente en Ligne sans que le Code Préférentiel ne soit renseigné, ne pourra pas donner lieu à cumul de remises en Euros créditées sur le Compte.

4.2.2. Renouvellement du statut d'Adhérent

Il sera demandé à l'Adhérent de justifier de son statut de propriétaire tous les quatre (4) ans, à la date anniversaire de l'obtention du statut d'Adhérent (c'est-à-dire, au jour de la validation de la demande par la Société) par téléchargement des documents ci-dessus visés.

En conséquence :

- Lors du premier enregistrement d'une ou de plusieurs résidence(s) secondaire(s), l'Adhérent bénéficiera du statut à compter de la date de validation du/des justificatif(s) par la Société, et ce, pour les quatre (4) années suivantes.
- **Un (1) mois avant la date du quatrième (4^{ème}) anniversaire de la première validation**, la Société enverra un e-mail à l'Adhérent pour l'informer de l'expiration de son statut d'Adhérent à la date de ce 4^{ème} anniversaire.
- A défaut de justification par l'Adhérent de son statut de propriétaire, **quinze (15) jours avant la date du 4^{ème} anniversaire de la première validation**, la Société lui enverra un second e-mail pour l'informer de l'expiration de son statut d'Adhérent à la date de ce 4^{ème} anniversaire.
- A défaut de justification par l'Adhérent de son statut de propriétaire conformément à la procédure ci-dessus décrite, au plus tard à la date du 4^{ème} anniversaire de la dernière validation, l'Adhérent ne pourra plus cumuler des Euros sur son Compte en cas d'achat de Produits sur le Site de Vente en Ligne.

Le cumul des Euros sur son Compte en cas d'achat de Produits sur le Site de Vente en Ligne sera réactivé dès validation du/des justificatif(s) de propriété par la Société, ladite validation intervenant au plus tard dans les conditions ci-dessus prévues.

En tout état de cause, **toute inactivité du Compte, celle-ci étant entendu comme le non-cumul de remises en Euros et de non-utilisation des Euros, pendant un (1) an à compter de la date du 4^{ème} anniversaire de la validation du statut d'Adhérent** entraînera la perte définitive des remises en Euros et éventuels Codes Promotionnels acquis et non utilisés.

ARTICLE 5. FONCTIONNEMENT DU PROGRAMME

5.1. Remises en Euros

Les remises en Euros pourront être cumulées comme suit :

5.1.1. Achat de Produits par l'Adhérent

L'Adhérent pourra cumuler des remises en Euros (un (1) Euro offert par tranche de vingt (20) Euros dépensés) lors d'achats au tarif public de Produits pour lui-même et/ou pour sa Famille Rattachée sur le Compte relié au Site de Vente en Ligne et ce, en renseignant son identifiant et son mot de passe **avant de procéder au règlement des Produits** sur le Site de Vente en Ligne.

Aucune remise en Euros ne pourra être attribuée a posteriori, notamment dans l'hypothèse où l'Adhérent ferait valoir son identifiant et son mot de passe ou son Code Préférentiel après avoir réglé son/ses achat(s). Les achats de Produits effectués sur le Site de Vente en Ligne seront automatiquement pris en compte et les remises en Euros correspondantes seront cumulées sur le Compte de l'Adhérent pour lui-même et/ou pour sa Famille Rattachée.

Les Euros cumulés sont en tout état de cause exclusivement utilisables par l'Adhérent sur le Site de Vente en Ligne.

Les remises en Euros acquises par les Adhérents pour chaque achat de Produits effectué auprès de la Société sont intégrées sur le Compte de l'Adhérent dans un délai de vingt-quatre (24) heures à compter de l'achat.

5.1.2. Achat de Produits par les Hôtes

Les Adhérents cumuleront des remises en Euros (un (1) Euro offert par tranche de 20 (vingt (20) Euros dépensés) lorsque leur(s) Hôte(s) achèteront des Produits au tarif public en renseignant le Code Préférentiel transmis par l'Adhérent **avant de procéder au règlement de ses/leur(s) Produits** sur le Site de Vente en Ligne. Aucune remise en Euros ne pourra être attribuée à l'Adhérent dans l'hypothèse où l'Hôte ne renseignerait pas le Code Préférentiel au moment de l'achat d'un Produit sur le Site de Vente en Ligne.

Les Codes Préférentiels sont exclusivement utilisables sur le Site de Vente en Ligne et valables pendant la durée de validité du Compte auquel ils sont rattachés.

5.2. **Conversion des remises calculées en Euros en Codes Promotionnels par les Adhérents**

L'Adhérent pourra convertir les remises en Euros créditées sur son Compte en Code Promotionnel à valoir sur l'acquisition de Produits d'une valeur de : un (1) €, deux (2) €, cinq (5) €, dix (10) €, vingt (20) €, cinquante (50) € et cent (100) € en se connectant sur son Compte sur le Site internet.

Rappel : Les Codes Promotionnels sont exclusivement utilisables sur le Site de Vente en Ligne et dans la limite d'une saison d'exploitation (du 1^e juin jusqu'à la date de fermeture de la saison d'hiver suivante). A défaut, ils seront définitivement perdus et ne pourront faire l'objet d'aucun remboursement ou échange.

Si l'Adhérent souhaite utiliser intégralement son solde disponible sur son Compte, il n'aura pas besoin de convertir ses Euros en Codes Promotionnels et devra se connecter à son Compte pour conclure sa commande en ligne et la régler directement avec ce solde, en cochant la case prévue à cet effet.

5.3. **Plafond de cumul des remises**

Le plafond maximum de cumul par l'Adhérent sur son compte est de mille (1000) €. Au-delà de ce plafond, l'Adhérent ne pourra pas cumuler de remises supplémentaires.

A défaut de justification par l'Adhérent de son statut de propriétaire conformément à la procédure visée à l'**article 4.2.2** et jusqu'à réception du/des justificatif(s) de propriété par la Société, les remises en Euros en cas d'achats de Produits sur le Site de Vente en Ligne seront impossibles.

ARTICLE 6. OBLIGATIONS DE L'ADHERENT

L'Adhérent s'engage à :

- Ne pas faire une utilisation frauduleuse, détournée ou mal intentionnée du Programme, des Codes Préférentiels, des remises en Euros ; et,
- Assumer l'entière responsabilité du contenu de ses transmissions à la Société sur le Site internet ; et,
- Informer la Société, dans les plus brefs délais de toute perte, détournement ou utilisation non autorisée de son identifiant ou mot de passe ; et,
- Respecter les codes de conduites, usages et règles de bon comportement de l'Internet ainsi que les éventuelles notices d'utilisation et avertissements de la Société ; et,

- Ne pas reproduire, copier, vendre, revendre ou exploiter dans un but commercial tout ou partie du Programme, toute utilisation du Programme ou tout droit d'accès au Programme ; et,
- Ne pas obtenir ou tenter d'obtenir frauduleusement des Euros.

Toute fraude ou abus dans le cadre du Programme pourra entraîner des poursuites administratives ou judiciaires intentées par la Société, la confiscation des remises ainsi que l'annulation immédiate et sans préavis de l'Adhésion au Programme et par conséquent la perte du statut d'Adhérent.

ARTICLE 7. DUREE DE L'ADHESION

L'Adhésion au Programme entre en vigueur à compter de la validation de l'inscription de l'Adhérent par la Société.

Elle se poursuivra pour une durée indéterminée, sous réserve de la fermeture, par les Adhérents ou par la Société, du Compte et/ou de l'arrêt du Programme dans les conditions fixées à l'**article 9**.

Durant la période d'attente du justificatif, le cumul des Euros sur le compte Adhérent n'est plus possible.

ARTICLE 8. PARRAINAGE

L'opération de parrainage est totalement gratuite et sans obligation d'achat.

8.1. Activation du lien de parrainage

Un parrain peut déclarer autant de filleuls qu'il le souhaite via son Compte. Un parrainage est considéré comme « actif » lorsque le filleul adhère au Programme et que son dossier est validé par la Société. Un parrain peut posséder plusieurs filleuls.

Tout participant au parrainage accepte sans réserve les présentes Conditions Générales.

8.2. Gains et modalités

Une fois que la Société a validé l'adhésion du filleul et que celui-ci devient donc Adhérent, le parrain et son filleul obtiennent chacun sur leur Compte un bonus d'un montant de dix (10) Euros. Ces bonus seront ensuite à utiliser sous forme de Codes Promotionnels selon les conditions décrites à l'**article 5.2**.

ARTICLE 9. MODIFICATION / SUSPENSION / ARRET DU PROGRAMME

La Société se réserve le droit de faire évoluer et/ou de modifier, suspendre ou arrêter, sans limitation, tout ou partie des éléments et du fonctionnement du Programme, tel que défini dans les présentes Conditions Générales, en ce comprises les modalités d'acquisition des remises en Euros ainsi que des modalités de conversion des remises en Euros en Codes Promotionnels.

Lesdites modifications seront communiquées aux Adhérents sur le Site internet et/ou par courrier électronique (sous réserve que l'adresse électronique communiquée par l'Adhérent au moment de son inscription soit valide et active), dans des délais raisonnables.

Toutefois, certaines modifications peuvent avoir un effet immédiat et la Société en informera les Adhérents dans les meilleurs délais, sur le Site internet et/ou par courrier électronique également.

En tout état de cause, la Société ne pourra être tenue pour responsable de quelque manière et pour quelque cause que ce soit envers les Adhérents et l'Adhérent pourra, à tout moment, mettre fin à son Adhésion dans les conditions prévues à l'**article 10.1.1**.

Aucune modification, suspension ou suppression du Programme n'ouvrira droit à indemnisation des Adhérents.

Concernant l'arrêt du Programme, une notification sera adressée à l'Adhérent par courrier électronique, sous réserve d'un délai de préavis de trois (3) mois.

L'Adhérent bénéficiera dudit délai de trois (3) mois soit pour utiliser ses Euros ou demander la conversion de ses Euros en Codes Promotionnels, conformément aux modalités prévues à l'**article 5.2** ci-avant. Au-delà, les Codes Promotionnels non utilisés seront considérés comme perdus.

Dans l'hypothèse où à la date d'arrêt du Programme, l'Adhérent disposerait toujours d'un solde d'Euros sur son compte, il sera en droit d'obtenir le versement en numéraire de ses Euros par la Société, sous réserve d'en faire la demande préalable par courriel à l'adresse : <https://www.ticketoski.fr/fr/serre-chevalier>, dans un délai maximum de cinq (5) mois suivant la date d'arrêt du Programme (sous réserve de l'absence d'inactivité du Compte, telle que définie à l'**article 4.2.2**).

Au-delà de ce délai, les Euros seront définitivement perdus, sans que l'Adhérent ne puisse réclamer une quelconque indemnité ou compensation.

ARTICLE 10. RESILIATION

10.1. Résiliation par L'Adhérent

10.1.1 Résiliation à tout moment

L'Adhérent pourra librement mettre fin à son Adhésion en envoyant une demande de résiliation :

- Par courrier recommandé avec accusé de réception à l'adresse suivante : *SCV Domaine Skiable, Programme de fidélité Pacti'Cimes – Place du Téléphérique – Le Serre d'Aigle – Chantemerle – 05330 SAINT CHAFFREY.*

La résiliation prendra effet à la date indiquée par l'Adhérent lors de la notification, et au plus tôt ou à défaut d'indication de date, deux jours ouvrés à compter de la réception de la notification par la Société.

- Par courriel à l'adresse mail sc.clients@compagniedesalpes.fr.

La Société accusera réception de la demande de résiliation de l'Adhérent par courriel. La résiliation prendra alors effet à la date indiquée par l'Adhérent lors de la notification au plus tôt, ou à défaut d'indication de date, à compter de la date de l'accusé de réception de la demande de résiliation par la Société.

Il est rappelé que la Société accusera réception :

- Pour toute demande adressée en dehors des dates d'exploitation du domaine skiable de Serre Chevalier Vallée (saison d'hiver et saison d'été) exploité par la Société : au plus tard à la date d'ouverture de la saison (hiver ou été) suivant l'envoi de la demande de résiliation par l'Adhérent,
- Pour toute demande adressée pendant la période d'exploitation du domaine skiable de Serre Chevalier Vallée exploité par la Société : dans les 15 (quinze) jours suivants l'envoi de la demande de résiliation par l'Adhérent.

Les remises en Euros non utilisées à la date de demande de résiliation seront définitivement perdues sans que l'Adhérent ne puisse prétendre à une quelconque indemnité ni compensation.

10.1.2. Résiliation en cas de manquement de la Société à ses obligations

Par ailleurs, sauf cas de force majeure tel que défini par l'article 1218 du Code civil, en cas de manquement de la Société à son obligation de fourniture de prestations à la date ou dans le délai indiqué à l'Adhérent, ou, à défaut, au plus tard trente (30) jours après la conclusion du contrat, l'Adhérent peut résoudre le contrat, par lettre recommandée avec avis de réception ou par un écrit sur un autre support durable, si, après avoir enjoint, selon les mêmes modalités, la Société de fournir les prestations dans un délai supplémentaire raisonnable, cette dernière ne s'est pas exécutée dans ce délai. Le contrat est considéré comme résolu à la réception par la Société de la lettre ou de l'écrit l'informant de cette résolution à moins qu'elle ne se soit exécutée entre temps. L'Adhérent peut immédiatement résoudre le contrat lorsque la Société refuse de fournir les prestations ou lorsqu'elle n'exécute pas son obligation de fourniture des prestations à la date ou dans le délai indiqué à l'Adhérent, et que cette date ou ce délai constitue pour l'Adhérent une condition essentielle du contrat. Cette condition essentielle résulte des circonstances qui entourent la conclusion du contrat ou d'une demande expresse de l'Adhérent avant la conclusion du contrat (Article L. 216-2 du Code de la consommation).

10.2. Résiliation par la Société pour manquement de l'Adhérent

La Société pourra mettre fin à l'Adhésion de l'Adhérent, sans préavis, de plein droit et sans formalité judiciaire, en cas :

- De manquement de l'Adhérent aux présentes Conditions Générales en ce inclus le manquement de l'Adhérent aux conditions d'utilisation du Programme telles que prévues à l'**article 4.2** ; et/ou,
- D'utilisation abusive ou frauduleuse des Codes Promotionnels et/ou Préférentiels (par exemple, en cas d'utilisation sur le Site de Vente en Ligne, ni par la Famille Rattachée, ni par les Hôtes de l'Adhérent) ; et/ou,
- D'utilisation frauduleuse, détournée ou mal intentionnée du Programme (notamment, création de plusieurs Compte(s) pour une même personne, renseignement de la même résidence secondaire sur plusieurs Comptes, et toute autres manœuvres aboutissant à l'acquisition non justifiée de remises en Euros, etc.) ; et/ou,
- De mise à disposition à des tiers du Compte de l'Adhérent, lequel est strictement personnel ; et/ou,
- De non-maintien d'informations à jour, exactes et complètes de l'Adhérent relativement à la cession de sa propriété et au changement de propriétaire.

Dans ce cas, les remises en Euros et les éventuels Codes Promotionnels acquis par l'Adhérent et non encore utilisés à cette date seront définitivement perdus sans que l'Adhérent ne puisse prétendre à une quelconque indemnité ni compensation à ce sujet.

10.3. Autres cas de résiliation

La Société pourra également mettre fin à l'Adhésion, sans préavis, de plein droit et sans formalité judiciaire en cas de changement législatif ou réglementaire ou en cas de décision d'une autorité administrative ou autre, empêchant la poursuite du Programme.

Dans ce cas, les remises en Euros et les éventuels Codes Promotionnels acquis non encore utilisés à cette date par l'Adhérent seront définitivement perdus sans que l'Adhérent ne puisse prétendre à une quelconque indemnité ni compensation.

ARTICLE 11. PROTECTION DES DONNEES A CARACTERE PERSONNELLES

La finalité du traitement de données personnelles

Les données personnelles collectées sur le Site internet font l'objet d'un traitement visant à :

- Créer et gérer le compte personnel de l'Adhérent. Ce traitement est nécessaire au traitement de la demande d'adhésion au Programme par l'Adhérent ;
- Exécuter le Programme et traiter les demandes de conversion et de Code Promotionnel. Ce traitement est nécessaire à l'exécution du Programme ;
- Répondre aux demandes de renseignements, commentaires et réclamations. Ce traitement est fondé sur l'intérêt légitime de la Société.
- Améliorer le Programme et envoyer des enquêtes de satisfaction. Ce traitement est fondé sur l'intérêt légitime de la Société à améliorer la qualité de ses services.
- Adresser aux Adhérents qui l'ont accepté, des messages promotionnels, newsletters ou bons plans de la part de la Société. Ce traitement est fondé sur le consentement de l'Adhérent.

Les données collectées

Le renseignement des champs marqués d'un astérisque au sein du formulaire de collecte de données est nécessaire pour permettre à SCV Domaine Skiable de traiter votre demande d'adhésion. A défaut de renseignement de ces champs, votre demande d'adhésion ne pourra être traitée. Le renseignement des autres champs est facultatif.

Le responsable de traitement

Le traitement est effectué sous la responsabilité de SCV DOMAINE SKIABLE : Société d'Exploitation du Domaine Skiable de Serre Chevalier Vallée représentée par son Directeur Général agissant en tant que mandataire social, et dont les coordonnées sont indiquées dans les mentions légales.

Les destinataires des données personnelles

Les données collectées sont destinées à SCV Domaine Skiable ainsi qu'aux prestataires et sous-traitants de SCV intervenant dans la gestion du Site internet et du Programme.

Sous réserve du consentement de l'Adhérent, certaines données sont également partagées avec l'Office de tourisme de Serre Chevalier Vallée afin de vous adresser des offres personnalisées.

La durée de conservation des données personnelles

Les données personnelles sont conservées pendant une durée qui n'excède pas la durée nécessaire aux finalités pour lesquelles elles ont été collectées. En tout état de cause, les données personnelles de l'Adhérent sont conservées tant que l'Adhérent utilise le Programme (utilisation du Code Préférentiel ou du/des Code(s) Promotionnel(s)) ou commande des produits ou services par l'intermédiaire du compte en ligne.

Les données personnelles de l'Adhérent relatives à son compte seront supprimées :

- Si l'Adhérent formule une demande de suppression de compte en contactant la Société par courrier postal à l'adresse suivante : *SCV Domaine Skiable – D.P.O – Place du Téléphérique, le Serre d'Aigle – 05330 SAINT CHAFFREY* ou par courrier électronique à l'adresse suivante : *scv.dpo@compagniedesalpes.fr*
- En cas d'inactivité du Compte telle que définie à l'article 4.2.2 ci-avant ;

Les données collectées à des fins de prospection commerciale sont conservées pendant trois (3) ans à compter de leur collecte. Cette durée est renouvelée si l'Adhérent accepte de continuer de recevoir des offres commerciales de la part de SCV Domaine Skiable. Les données collectées pour répondre aux demandes de renseignements, commentaires et réclamations ou aux enquêtes de satisfaction sont collectées pendant la durée nécessaire au traitement de ces demandes. A l'expiration de ces périodes, les données sont effacées.

Sécurité des données

Afin de préserver la confidentialité et la sécurité des données personnelles et notamment de les protéger contre la destruction illicite ou accidentelle, la perte ou l'altération accidentelle, ou encore la divulgation ou l'accès non autorisé, SCV Domaine Skiable a pris les mesures techniques et organisationnelles appropriées, conformément aux dispositions légales applicables. À cette fin, SCV Domaine Skiable a mis en place des mesures techniques (telles que des pare-feux) et des mesures organisationnelles (telles qu'un système d'identifiant et de mot de passe, des moyens de protection physique, etc...).

Vos droits sur les données

Vous disposez du droit d'accéder aux données vous concernant, de les faire rectifier ou effacer, de les transférer ou de les faire transférer à un tiers, d'en obtenir la limitation du traitement ou de vous opposer à ce traitement. SCV Domaine Skiable se conformera à votre demande sous réserve du respect des obligations légales qui lui incombent.

Vous disposez du droit de retirer à tout moment votre consentement au traitement des données vous concernant. Le retrait de votre consentement n'affecte pas la licéité du traitement effectué avant ce retrait.

Vous pouvez mettre en œuvre ces droits en contactant le délégué à la protection des données désigné par SCV Domaine skiable :

- Par courrier postal à l'adresse suivante : *SCV Domaine Skiable – D.P.O – Place du Téléphérique, le Serre d'Aigle – 05330 SAINT CHAFFREY* ou ;
- Par courrier électronique à l'adresse suivante : *scv.dpo@compagniedesalpes.fr*

Dans un souci de confidentialité et de protection de vos données personnelles, SCV Domaine Skiable se réserve la faculté de demander à l'Adhérent un justificatif d'identité avant de répondre à sa demande. Il pourra ainsi lui être demandé de produire la copie d'un titre d'identité mentionnant sa date et son lieu de naissance et portant sa signature.

Enfin, vous disposez du droit d'adresser une réclamation à la CNIL si vous estimez que vos droits ne sont pas respectés. Les coordonnées de la CNIL sont les suivantes :

Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés	75334 Paris Cedex 07 (France)
3 Place de Fontenoy	Tél. : +33 1 53 73 22 22
TSA 80715	Fax : +33 1 53 73 22 00
	https://www.cnil.fr/fr/plaintes

En application de l'article 147 du décret n° 2019-536 du 29 mai 2019, vous pouvez recevoir les informations présentées ci-dessus sur un support écrit, après une simple demande orale ou écrite auprès du service susvisé.

Enfin, vous pouvez vous inscrire gratuitement sur la liste d'opposition au démarchage téléphonique afin de ne plus être démarché téléphoniquement par un professionnel avec lequel vous n'avez pas de relation contractuelle en cours, conformément à l'article L 223-2 du Code de la consommation. (<http://www.bloctel.gouv.fr>).

ARTICLE 12. MISE A JOUR DES INFORMATIONS PERSONNELLES DE L'ADHERENT

Sans préjudice de la possibilité de faire rectifier ses données personnelles dans les conditions prévues à l'article 11, en cas de modifications de ses coordonnées, de son adresse électronique ou autre, l'Adhérent devra procéder à une mise à jour des informations personnelles, en se connectant sur son Compte accessible sur le Site internet.

ARTICLE 13. TRADUCTION/ DROIT APPLICABLE / REGLEMENT DES LITIGES

Les présentes Conditions Générales sont soumises au droit français. Dans le cas où les présentes conditions générales seraient établies en plusieurs langues, il est expressément entendu que la version française des présentes conditions générales est la seule à faire foi. En conséquence, en cas de difficulté d'interprétation/ d'application de l'une quelconque des dispositions des présentes conditions générales, il conviendra de se référer expressément et exclusivement à la version française. Les présentes conditions générales d'adhésion sont soumises, tant pour leur interprétation que pour leur mise en œuvre, au droit français.

Conformément aux dispositions de l'article L. 211-3 du Code de la consommation, en cas de survenance d'un différend relatif à la validité, l'interprétation ou l'exécution des présentes conditions, l'Adhérent peut recourir gratuitement à une procédure de médiation conventionnelle ou tout autre mode alternatif de règlement des litiges. A défaut de réponse satisfaisante ou d'absence de réponse dans un délai d'au minimum soixante (60) jours suivant cette réclamation écrite (et dans un délai maximal d'un (1) an à compter de cette réclamation écrite), l'Adhérent a la possibilité de saisir le Médiateur du Tourisme et du Voyage (MTV Médiation Tourisme Voyage, BP 80 303, 75 823 Paris Cedex 17 selon les modalités fixées sur le site www.mtv.travel). L'avis rendu par le Médiateur du Tourisme et du Voyage ne s'impose pas aux parties au contrat.

Par ailleurs, conformément à l'article 14 du Règlement (UE) n°524/2013, la Commission Européenne a mis en place une plateforme de Règlement en Ligne des Litiges, facilitant le règlement indépendant par voie extrajudiciaire des litiges en ligne entre consommateurs et professionnels de l'Union européenne.

Cette plateforme est accessible au lien suivant : <https://webgate.ec.europa.eu/odr/>

A défaut de règlement amiable, l'Adhérent peut saisir, soit l'une des juridictions territorialement compétentes en vertu du Code de procédure civile, soit la juridiction du lieu où il demeurerait au moment de la conclusion du contrat ou de la survenance du fait dommageable (Article R. 631-3 du Code de la consommation).

Les présentes Conditions Générales d'Adhésion annulent et remplacent toutes les conditions précédentes et/ou tout Programme d'Adhésion antérieur à compter de leur mise en ligne sur le Site internet.